

Le pape François consulte son « G8 » pour réformer l'Église **P. 2 à 4**

la Croix

www.la-croix.com

Travail du dimanche, sortir du bricolage

Après la fronde des enseignes de bricolage, le gouvernement a lancé une mission sur le travail dominical, dont les règles ont connu au fil des ans de nombreuses dérogations **P. 9**



ENTRETIEN

Dominique Baudis, défenseur des droits

ERIC FEFERBERG / AFP

« Les discriminations liées à l'âge sont en régulière augmentation »

P. 11

MONDE

En Bosnie-Herzégovine, un recensement politisé **P. 6**

Enquête sur la mouvance salafiste **P. 24-25**

Cahier central
Sciences & éthique

Le cancer se soigne aussi chez les patients âgés

CULTURE

Le petit écran souhaite la levée de restrictions publicitaires **P. 19**



Le magasin Leroy Merlin, à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), a ouvert ses portes dimanche, malgré l'interdiction imposée par la justice.

ÉDITORIAL

par Dominique Quinio

Bien commun

Le repos dominical est-il un bien commun à préserver ? En temps de fort chômage, le principe paraît difficile à défendre et ceux qui s'y obstinent (syndicalistes ou autorités religieuses) paraissent ramer à contre-courant. On met en avant les étudiants qui financent ainsi leurs études ou les salariés qui

gonflent leur revenu en travaillant ce jour-là. La France, nous dit-on, aurait besoin de cette souplesse pour mieux défendre sa place de première destination touristique au monde. Et gagnerait à ce que les grandes surfaces spécialisées ouvrent leurs portes, pour que les citoyens puissent bricoler tout leur saoul... à condition qu'ils soient, eux, de repos.

La réglementation actuelle est complexe et les dérogations ne semblent pas accordées selon un esprit de logique, de simplicité et d'équité, ouvrant la voie aux contestations. Des enseignes jugent la concurrence déloyale. La première

mission de Jean-Paul Bailly à qui le gouvernement vient de demander de débrouiller l'écheveau avant la fin du mois de novembre consistera donc à dresser un état des lieux, à organiser le dialogue entre les partenaires sociaux avant de faire des propositions. Le principe du repos dominical, indique le communiqué officiel, restant sauf. Sauf que... De dérogation en autorisation, de l'exception à la règle, de la dépénalisation à la légalisation : on devine vers quelle pente mène toute brèche ouverte dans un principe. Les salariés contraints de travailler le dimanche - et ils sont nombreux dans différentes activités qui ne

tolèrent pas de discontinuité - savent combien il est plus difficile d'organiser une vie familiale et des activités communes avec leurs proches. Au-delà de la dimension religieuse que le dimanche revêt pour de nombreux Français, il a cette saveur-là, le dimanche, d'un temps à vivre ensemble. S'il devient banal, habituel de travailler le dimanche, pourquoi les employeurs devraient-ils conserver à ce jour un statut particulier ? C'est parce qu'il en coûte de travailler le dimanche, qu'il est reconnu un prix au travail dominical. C'est parce que le repos dominical a de la valeur qu'il faut, au maximum, le préserver.